



mode d'emploi

# Année de stages MMed3

En 3<sup>e</sup> année de Maîtrise universitaire en Médecine, vous devez effectuer **10 mois de stages** entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 avril de l'année suivante. Les stages débutent le premier jour du mois et se terminent le dernier jour du mois. Durant cette période, vous bénéficiez d'un mois de pause, variable d'un·e étudiant·e à l'autre, selon les impératifs de la planification.

À télécharger : [Directive pour l'année de stages](#)

## vos calendriers pour votre année de stages

### en mmed 1

Dès que possible	Démarches pour les stages hors Catalogue Organisation : par les étudiant·e·s
Décembre — avril	Inscription au stage obligatoire en médecine de famille Organisation et contact : Département de médecine de famille (DMF) — Unisanté
Mars — avril	Inscription au « Catalogue des stages de la Suisse romande » Organisation et contact : Bureau de l'enseignement — École de médecine (EM)
30 avril	Dernier délai pour l'inscription aux stages du Catalogue de la Suisse romande et aux stages en médecine de famille
Mai à mi-juillet	Répartition des stages du Catalogue par le Bureau de l'enseignement
4 <sup>e</sup> semaine de juillet	Envoi de la planification aux étudiant·e·s par email
31 août	Délai pour d'éventuelles demandes de changements par les étudiant·e·s

### en mmed 2

Septembre	Planification finale, selon les demandes exceptionnelles de changement et en fonction des places encore disponibles Envoi par email des contrats de stages du Catalogue à tou·te·s les étudiant·e·s de la volée
Septembre-novembre	Signature puis suivi administratif des contrats de stage par les étudiant·e·s
15 décembre	Dernier délai pour l'envoi au Bureau de l'enseignement des copies électroniques (format PDF) des contrats dûment signés par les trois parties
15 février	Dernier délai pour la transmission des contrats de stage hors catalogue (suisse ou étranger)

### en mmed 3

Juin — avril	Année de stages. L'étudiant·e est responsable d'assurer le suivi des évaluations finales de chacun de ses stages
15 mai	Octroi des crédits par le responsable de la MMed3 sur la base des évaluations finales validées

## 1. Responsabilités et contacts

L'année de stages est placée sous la responsabilité du **Pr Olivier Hugli**, sur mandat de l'École de médecine. La gestion des stages est assurée par le Bureau de l'enseignement de l'École de médecine. Votre point de contact privilégié pour toute question ou tout problème relatifs aux stages est :

**Mme Rachele Montefinese**  
Tél. 021 692 50 11  
[stages\\_med@unil.ch](mailto:stages_med@unil.ch)  
Bureau de l'enseignement  
École de médecine — FBM — UNIL  
Rue Dr César-Roux 19, 4<sup>e</sup> étage  
1005 Lausanne

Nous vous remercions de *ne pas* contacter directement le Pr Hugli, mais de passer par le Bureau de l'enseignement qui fera appel si nécessaire au Pr Hugli. De même en ce qui concerne les stages du Catalogue : nous vous remercions de *ne pas* vous adresser directement aux services cliniques pour les questions de planification des stages, mais de passer par le Bureau de l'enseignement de l'École de médecine.

## 2. Stage obligatoire d'un mois en médecine de famille (MF)

Contrairement aux stages du Catalogue, le stage en médecine de famille (interniste généraliste et/ou pédiatre) est géré par le Département de médecine de famille (DMF) d'Unisanté qui tient à jour une liste des Clinicien·ne·s Enseignant·e·s en Cabinet (CEC).

- ➔ Ce **stage est requis pour valider votre année MMed3**. Il est de la responsabilité de l'étudiant·e de s'y inscrire et de trouver un·e CEC qui accepte de le/la recevoir pour un stage, que ce soit dans la liste officielle proposée par Unisanté ou auprès d'un·e autre praticien·ne (pour autant que le/la CEC remplisse les exigences du DMF, voir ci-après).
- ➔ L'**inscription** se fait de décembre à avril via la [Plateforme du stage en médecine de famille](#) commune aux étudiant·e·s en médecine de Lausanne et Genève. **Le délai est fixé au 30 avril (MMed1)**.
- ➔ L'étudiant·e peut également choisir un·e praticien·ne de son choix ne faisant pas partie de la liste officielle du DMF. Ce·tte médecin doit être titulaire d'un titre FMH en médecine interne générale ou en pédiatrie et avoir exercé un minimum de 3 ans en pratique indépendante au moment du stage. L'étudiant·e peut contacter le secrétariat du DMF pour que le/la médecin de famille soit ajouté·e à la liste officielle à disposition sur la plateforme d'inscription au stage.
- ➔ En cas d'intérêt, vous pouvez effectuer un deuxième mois de stage en médecine de famille. Celui-ci sera validé, mais aucune rémunération n'est prévue pour l'étudiant·e et le/la CEC qui l'accueille au cabinet pour ce deuxième mois de stage. Merci de vous adresser au DMF dans pareil cas pour connaître toutes les conditions liées à ce second stage.

Le secrétariat du DMF est à disposition au besoin pour vous aider dans vos démarches :

**Mme Laura Pomart**  
Tél. 021 314 61 16  
[dmf.info@unisante.ch](mailto:dmf.info@unisante.ch)  
Unisanté — DMF  
Rue Pré-du-Marché 23  
1004 Lausanne

### 3. Autres stages (hors MF)

Vous avez plusieurs possibilités pour choisir vos stages hors médecine de famille :

- ➔ Vous pouvez effectuer vous-même les démarches nécessaires pour trouver un stage **hors Catalogue** en Suisse ou à l'étranger (voir les points 3.1 et 3.2)
- ➔ Vous pouvez vous référer à la liste des stages du **Catalogue de la Suisse romande** proposée par l'École de médecine (voir le point 3.3)

#### 3.1 Stages hors catalogue en Suisse

Ces stages, sans restriction de durée, sont entièrement organisés par l'étudiant·e qui se charge de toutes les démarches.

- ➔ Les stages cliniques figurant dans les catalogues de stages des Facultés de médecine de Berne, Bâle et Zurich sont reconnus d'office, ainsi que ceux provenant de la [liste tessinoise](#) et du [Center da sandà Val Müstair – Grisons](#).
- ➔ Les autres stages, notamment ceux en clinique privée, ne sont acceptés que s'ils offrent un encadrement garantissant une prise en charge appropriée de l'étudiant·e
- ➔ Il est indispensable de transmettre au [Bureau de l'enseignement](#) de l'École de médecine une **lettre de confirmation d'engagement** avant le 15 février (MMed2).

#### 3.2 Stages hors catalogue à l'étranger

Ces stages à l'étranger sont limités à une durée totale de 5 mois au maximum ; l'étudiant·e se charge de toutes les démarches.

- ➔ Les stages effectués dans le cadre d'un hôpital universitaire sont reconnus d'office. Ils doivent être de niveau équivalent à la 3<sup>e</sup> année de Maîtrise lausannoise. Cette règle concerne notamment les stages effectués avec l'organisation «International Federation of Medical Students Associations (IFMSA)».

*Exemples : pour l'Allemagne, le stage dit «Famulatur» n'est pas reconnu, car réalisé en 4<sup>e</sup> année. A contrario, le stage effectué durant la «Praktisches Jahr» sera reconnu.*

- ➔ Les stages effectués dans des hôpitaux non universitaires ne sont acceptés que s'ils offrent un encadrement garantissant une prise en charge appropriée de l'étudiant·e. Vous devez fournir un descriptif du stage (coordonnées de l'institution et du responsable de stage, type d'hôpital, nombre de lits, encadrement pour les stagiaires, type d'activité, objectifs du stage...) au Bureau de l'enseignement de l'École de médecine suffisamment tôt pour évaluation et validation.
- ➔ Pour des stages hors de l'Union européenne, les demandes doivent être motivées par écrit à l'adresse [stages\\_med@unil.ch](mailto:stages_med@unil.ch). Le responsable de l'année de stage se réserve le droit de refuser un stage si celui-ci n'apporte pas de plus-value professionnelle par rapport à un stage dans l'UE ou en Suisse.
- ➔ Il est indispensable de transmettre au [Bureau de l'enseignement](#) de l'École de médecine une **lettre de confirmation d'engagement** avant le 15 février (MMed2).

## Remarques

- Il est de la responsabilité de l'étudiant·e de s'assurer que les conditions sanitaires et le contexte géopolitique sont adéquats pour permettre un stage en toute sécurité. L'étudiant·e doit être couvert·e par les assurances nécessaires (responsabilité professionnelle, rapatriement, etc.). De même, l'étudiant·e est responsable de fournir les certificats d'aptitude linguistique requis par certains hôpitaux et pour lesquels le Bureau de l'enseignement n'a aucune légitimité.
- La planète vit une crise environnementale sans précédent. Les stages dans des hôpitaux lointains ont un bilan carbone important qui ne peut être justifié que par leurs valeurs pédagogiques élevées et non par les activités extracurriculaires qu'ils permettent. L'EM souhaite que vous intégriez cette dimension écologique dans vos choix, en adéquation avec l'objectif de l'UNIL de ramener les impacts de ces activités dans les limites planétaires ([Plan d'intentions de la Direction 2021-2026](#), objectif 4.3).

### 3.3 Stages du Catalogue de la Suisse romande

L'École de médecine centralise et propose, en collaboration avec les Facultés de médecine de Genève et Fribourg, une liste des places de stages disponibles pour les étudiant·e·s de MMed3 dans son [Catalogue](#) en ligne.

- ➔ Les étudiant·e·s inscrivent leurs choix de stages directement sur la plateforme. **L'inscription** se fait de mars à avril (MMed1) via la [Catalogue de la Suisse romande](#). **Le délai est fixé au 30 avril (MMed1)**.
- ➔ Il est impératif d'indiquer sous la rubrique « **Mois bloqués** » la période correspondante à votre stage obligatoire en médecine de famille (MF), ainsi que les stages hors catalogue. **Cette étape est primordiale pour le travail de planification des stages**, sans quoi les mois réservés au stage MF ou aux stages hors catalogues seront utilisés lors de la répartition des stages du catalogue.  

Dans le cas où vous n'avez pas obtenu de lettre d'engagement pour votre stage hors catalogue au moment de votre inscription en ligne (délai au 30 avril MMed1), veuillez indiquer la discipline et le lieu sous « remarque ».
- ➔ Il n'est pas possible de bloquer des mois de congé, sauf en cas de force majeure dûment explicitée par email. Ces demandes seront soumises au responsable de l'année de stage pour validation.
- ➔ L'École de médecine se charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la **programmation** des stages du catalogue, en respectant au mieux les choix des étudiant·e·s. S'il n'est pas possible d'attribuer à un·e étudiant·e l'une de ses propositions, l'École de médecine la/le contacte pour trouver un autre choix. Il est prévu que les étudiant·e·s reçoivent leur planification, ainsi qu'une liste des places de stages encore disponibles à la fin du mois de juillet (fin de MMed1). Elles/ils disposent alors d'un mois pour demander à titre exceptionnel des changements de stage (max. 2 changements par étudiant·e). Les demandes sont traitées par ordre d'arrivée et selon les disponibilités encore restantes. Si la place de stage souhaitée lors d'une demande de changement ne devait plus être disponible au moment du traitement de la demande, le changement ne pourra pas être effectué et la place de stage initialement attribuée sera maintenue.
- ➔ Toute la **correspondance**, y compris celle destinée au Pr Hugli, responsable des stages, doit être adressée à [stages\\_med@unil.ch](mailto:stages_med@unil.ch).
- ➔ **Inscription définitive** aux stages du Catalogue de la Suisse romande : l'École de médecine adresse aux étudiant·e·s dans le courant du mois de septembre les contrats de stage du Catalogue au format PDF, dûment signés par le responsable de l'année de stage (Pr Hugli). **À ce stade, les attributions de stages sont définitives et plus aucun changement n'est possible.**

- ➔ L'étudiant·e imprime les contrats reçus et y appose sa signature manuscrite, avant de les transmettre par envoi postal aux différents responsables de stage. L'obtention de la contre-signature écrite des responsables a valeur d'engagement.
- ➔ À réception du contrat dûment signé par les trois parties, l'étudiant·e conserve l'original et se charge de **transmettre une copie PDF du contrat** au Service du personnel de l'hôpital concerné, ainsi qu'au Bureau de l'enseignement de l'École de médecine (**déla**  
**15 décembre MMed2**).

#### 4. Début des stages | Absences | Soutien personnel | Règles & pratiques

- ➔ Les étudiant·e·s stagiaires doivent prendre contact à l'avance avec le/la responsable de leur stage afin de connaître l'heure à laquelle elles/ils sont attendu·e·s pour leur premier jour du stage.
- ➔ Toute absence, même de très courte durée, doit être annoncée, motifs à l'appui, au responsable du stage.
- ➔ En cas d'absence de plus de trois jours pour cause de maladie ou accident, vous avez l'obligation d'adresser un certificat médical au responsable du stage, ainsi qu'au responsable de l'année de stages (Pr Hugli, par le biais du Bureau de l'enseignement). Si cette règle n'est pas respectée, vous risquez de ne pas obtenir la validation et les crédits pour le stage concerné. Le Pr Hugli est à votre disposition (toujours par le biais du Bureau de l'enseignement) pour discuter de toutes circonstances exceptionnelles, telles que maladie/accident ou circonstances de vie particulières qui interféreraient avec le bon déroulement de vos stages.
- ➔ Pour toute question d'ordre personnel (santé, famille, stress, finances, situation de handicap, etc.) ou pour toute question relative au parcours/plan d'études, les contacts ci-dessous peuvent recevoir les étudiant·e·s en entretien :
  - La conseillère aux études, Mme Sara Vadot, tél. 021 692 50 38. Plus d'informations.
  - La consultation psychothérapeutique pour étudiant·e·s UNIL-EPFL — consult.psy-unil-epfl@chuv.ch. Plus d'informations.
- ➔ Les étudiant·e·s en médecine sont tenu·e·s de respecter et de se référer aux Directives du CHUV ou de l'hôpital dans lequel ils/elles travaillent pour tout ce qui concerne les mesures relatives, entre autres, au respect des patient·e·s ainsi qu'à la prévention des maladies transmissibles durant les activités cliniques. Nous vous remercions de prendre connaissance de toutes les informations décrites dans les 4 chapitres présentés sur la page Règles et pratiques en présence des patient·e·s.

#### 5. Évaluations & validations

- Seuls les stages validés durant l'année de stages MMed3 peuvent être reconnus par l'École de médecine. Le Pr Olivier Hugli, responsable des stages, décide de l'**octroi de crédits** au vu des évaluations de stage des étudiant·e·s.
- ➔ Nous encourageons vivement les étudiant·e·s à demander une **évaluation intermédiaire**, même informelle, puisqu'elle constitue une opportunité d'amélioration pour la 2<sup>e</sup> partie du stage (tout particulièrement dans les cas où les stages durent plus d'un mois).
  - ➔ C'est à l'étudiant·e qu'incombe de déclencher, depuis le portfolio PULS, l'envoi du lien vers le formulaire d'évaluation finale au/à la responsable de stage qui a signé le contrat. Il est également de sa responsabilité de faire en sorte que l'**évaluation finale** soit validée électroniquement dans PULS **dans les 10 jours** suivant la fin du stage. Des informations détaillées concernant le dispositif d'évaluation des stages dans le portfolio PULS sont disponibles dans un document dédié.

L'évaluation finale du stage peut être validée par un·e autre médecin-cadre du service, sur délégation du/de la médecin responsable du stage.

L'étudiant·e est ainsi en charge du contrôle de tous les éléments nécessaires à la validation de ses stages et donc de son année de stages.

## 6. Liens utiles

- [Toutes les infos sur les stages à l'École de médecine](#)
- [Règles et pratiques en présence des patient·e·s](#)
- [Aides financières](#)
- [Centre de langues](#) — certificats de langues
- [Infos logement — Liste indicative — hôpitaux recevant des stagiaires](#)
- [Infos sécurité DFAE — stage à l'étranger](#)

Pr Olivier Hugli  
Responsable des stages  
École de médecine, mars 2024